



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2022

Soixante-dix-septième session

Point 100 g) de l'ordre du jour

Examen et application du Document de clôture

de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : Programme d'information des Nations Unies
sur le désarmement

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 2022

[sur la base du rapport de la Première Commission ([A/77/386](#), par. 21)]

77/87. Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant la décision qu'elle a prise en 1982 à sa douzième session extraordinaire, la deuxième consacrée au désarmement, de lancer la Campagne mondiale pour le désarmement¹,

Ayant à l'esprit sa résolution [47/53](#) D du 9 décembre 1992, dans laquelle elle a notamment décidé que la Campagne mondiale pour le désarmement serait connue désormais sous le nom de Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement et le fonds d'affectation spéciale de la Campagne mondiale pour le désarmement sous le nom de fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement,

Rappelant ses résolutions [51/46](#) A du 10 décembre 1996, [53/78](#) E du 4 décembre 1998, [55/34](#) A du 20 novembre 2000, [57/90](#) du 22 novembre 2002, [59/103](#) du 3 décembre 2004, [61/95](#) du 6 décembre 2006, [63/81](#) du 2 décembre 2008, [65/81](#) du 8 décembre 2010, [67/67](#) du 3 décembre 2012, [69/71](#) du 2 décembre 2014, [71/74](#) du 5 décembre 2016, [73/79](#) du 5 décembre 2018 et [75/80](#) du 7 décembre 2020,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général²,

1. *Félicite* le Secrétaire général des efforts qu'il fait afin d'utiliser au mieux les ressources limitées dont il dispose et, dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), d'adapter ses méthodes de travail pour continuer de

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, séances plénières*, 1^{re} séance, par. 110 et 111.

² [A/77/115](#).



remplir son mandat en diffusant aussi largement que possible des informations sur la maîtrise des armements et le désarmement auprès des gouvernements, des médias, des organisations non gouvernementales, des milieux de l'enseignement et des instituts de recherche, et de mener à bien un programme de séminaires et de conférences ;

2. *Souligne* l'importance du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement, outil précieux qui permet à tous les États Membres de participer pleinement aux délibérations et aux négociations sur le désarmement qui se déroulent au sein des différents organes de l'Organisation des Nations Unies et les aide à appliquer les traités, selon que de besoin, ainsi qu'à contribuer aux mécanismes convenus en matière de transparence ;

3. *Accueille avec satisfaction* la publication de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* pour 2020 et 2021, ainsi que le lancement de ses versions en ligne par le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat ;

4. *Note avec satisfaction* la coopération du Département de la communication globale du Secrétariat et de ses centres d'information en vue d'atteindre les objectifs du Programme ;

5. *Recommande* que le Programme poursuive ses activités d'information et d'éducation de façon concrète, équilibrée et objective afin d'amener le public à comprendre combien il importe d'appuyer l'action multilatérale dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, menée notamment par l'Organisation des Nations Unies et la Conférence du désarmement, et que ses efforts portent principalement sur les objectifs suivants :

a) continuer de publier dans toutes les langues officielles l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, publication phare du Bureau des affaires de désarmement, ainsi que les *Études thématiques*, la *Série d'études* et autres documents ponctuels d'information, conformément à la pratique établie ;

b) continuer de mettre à jour les pages Web sur le désarmement figurant sur le site de l'Organisation des Nations Unies en autant de langues officielles que possible ;

c) promouvoir l'utilisation du Programme comme moyen de fournir des informations relatives aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de désarmement nucléaire ;

d) continuer de renforcer les échanges de l'Organisation des Nations Unies avec le public, en premier lieu avec les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche, afin d'alimenter un débat éclairé sur les questions d'actualité que sont la limitation des armements, le désarmement et la sécurité ;

e) continuer d'organiser des débats sur des thèmes intéressant la limitation des armements et le désarmement en vue d'en améliorer la compréhension et de faciliter les échanges de vues et d'informations entre les États Membres et la société civile ;

6. *Sait* l'importance de toutes les formes d'appui apportées au fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement, et invite de nouveau tous les États Membres à verser de nouvelles contributions au fonds afin d'appuyer des activités de diffusion soutenues ;

7. *Prend acte* des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération³, qui passe

³ A/77/133.

en revue l'application des recommandations faites dans l'étude de 2002 sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération⁴ ;

8. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-neuvième session, un rapport portant à la fois sur la façon dont les organismes des Nations Unies auront mené à bien, durant les deux années précédentes, les activités au titre du Programme et sur celles qu'ils envisagent pour les deux années suivantes ;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-neuvième session, au titre de la question intitulée « Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale », la question subsidiaire intitulée « Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ».

*46^e séance plénière
7 décembre 2022*

⁴ [A/57/124](#).